



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, CLAVIER Nathalie, VALEGANT Jacques, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

Absents : LE GLEUT Jean-Paul, ayant donné procuration à VALEGANT Jacques ; CORDROC'H Jacques, ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc ; LAVISSE Clotilde ayant donné procuration à BORRY Anne.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : GUEGUIN Gisèle

Date de convocation : 23/10/2020

Date d'affichage : 03/11/2020

Objet de la délibération : Décisions modificatives n°1 du Budget principal de la Commune

Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions modificatives à prendre :

En Fonctionnement : afin de prendre en charge l'exonération des loyers de la Résidence Brizeux et des frais de cantine et garderie conformément aux délibérations D2020035 et D2020036 du 1^{er} juillet 2020, il convient de procéder un virement du chapitre 022 (Dépenses imprévues) au profit du chapitre 067 (Charges exceptionnelles) d'un montant de 6 000 €.

En investissement :

- L'opération 10 (Gros travaux de voirie et réseaux) doit supporter des dépenses plus lourdes que prévu lors de l'adoption du Budget primitif pour finaliser le programme Voirie 2020 et réaliser les travaux nécessaires à l'installation de la Wi-Fi au Moulin du Roc'h. Il convient donc de procéder à un transfert de crédits de l'opération 49 (Moulin du Roc'h) vers l'opération 10 (Gros travaux de voirie et réseaux) d'un montant de 6 000 €.
- Il est nécessaire de remplacer les fenêtres d'un des appartements Rue de Brizeux. Pour financer cette opération non prévue initialement, il est proposé de créer une nouvelle opération (Autres bâtiments communaux) et de procéder à un transfert de crédits de l'opération 65 (Halle couverte) vers une cette nouvelle opération d'un montant de 6 000 €.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

VU l'avis de la Commission Ressources du 14 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Article	Intitulé	DM
022	022	Dépenses imprévues	- 6 000,00
067	067	Charges exceptionnelles	+ 6 000,00

Dépenses d'investissement			
Op.	Article	Intitulé	DM
49	2313	Moulin du Roc'h	- 6 000,00
10	2313	Gros Travaux Voirie et Réseaux	+ 6 000,00
65	2313	Hall Couverte	- 6 000,00
66	2313	Autres Bâtiments communaux	+ 6 000,00

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano

